



Orléans, le 20 FEV. 2019

Marc GAUDET
Président du Conseil départemental
Président du SDIS

Monsieur le Président de la République,

Une profonde exaspération s'est exprimée dans notre pays, de la part de nombreux Français pour qui « travailler » ne permet plus aujourd'hui de vivre dignement et qui ressentent de plus en plus fortement le fait d'être en marge de notre République. Après plusieurs semaines de colère sociale, par endroit particulièrement violente, vous avez décidé d'ouvrir une large consultation nationale, invitant citoyens et élus à prendre part au débat.

J'ai souhaité vous écrire afin de vous témoigner de mes réflexions et convictions sur les quatre grands thèmes identifiés. Ce courrier sera ainsi ma contribution au Grand débat.

En ce qui concerne **l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques**, il m'apparaît important de réhabiliter la commune, socle de notre République. La proximité avec le citoyen est le premier élément de confiance dans la relation citoyenne.

Les Français n'attendent pas forcément une nouvelle réforme institutionnelle après la loi NOTRe et le redécoupage hasardeux des nouvelles régions, mais une plus grande efficacité dans l'action publique. Cela conduit à défendre l'application, le plus souvent possible, du principe de subsidiarité.

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Département du Loiret
45945 Orléans
Tél 02 38 25 43 21 - Fax 02 38 25 43 91
cabinet.president@loiret.fr

www.loiret.fr

Si la famille et la commune apparaissent comme premier lieu de communauté de vie, d'apprentissage et de services, il semble important de conforter l'échelon départemental non seulement comme une aire historique et toujours performante des politiques environnementales, sociales et d'infrastructures mais aussi comme un service fédérateur permettant l'éclosion et la réalisation des projets locaux.

Il faut impulser un nouvel élan de décentralisation car l'action publique n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle est menée en proximité. Davantage de compétences pourraient être ainsi transférées par l'Etat aux collectivités, tout en les clarifiant.

Le Département du Loiret s'emploie à déployer des dispositifs toujours plus agiles comme sa politique de subventions en faveur des territoires ou *Cap Loiret* le nouvel accompagnement des communes dans leurs projets. En tant que collectivité de la proximité, le Département peut légitimement revendiquer sa capacité à porter l'ingénierie départementale au sein de la future Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Egalement par souci de cohérence sur le plan de l'aménagement du territoire, le Département pourrait tout à fait gérer les crédits d'Etat, tels que le produit des amendes de police et la redevance des mines, ainsi que la DETR et le FSIL au nom de l'Etat, comme les Régions gèrent aujourd'hui les crédits européens.

Un réajustement de l'autorité directe de l'Etat sera nécessaire, en la recentrant autour des cinq pouvoirs régaliens : sécurité intérieure, sécurité extérieure, diplomatie et politique migratoire, finance, justice, c'est-à-dire une autorité restreinte en nombre mais augmentée en moyens d'action. Ainsi, si la prise en charge de mineurs étrangers doit se faire par le Département au titre de la protection de l'enfance, tout le processus d'évaluation et de reconnaissance de minorité devrait, de fait, être exercé par la puissance étatique, et cela dans un seul souci d'efficience.

La remise en cause du consentement à l'impôt était au centre des contestations sociales de ces derniers mois, alors même que certains de nos concitoyens estiment ne plus avoir accès à ces services publics.

Pour ne pas voir les impôts progresser, à défaut de les voir diminuer, il est indispensable que la dépense publique baisse dans notre pays. La dette publique, elle, se renforce de jour en jour, réduisant d'autant plus, dans le futur, les marges d'action de la puissance publique. Les collectivités locales ont pris toute leur part ces dernières années à cette réduction.

La contractualisation doit pouvoir évoluer vers une méthode moderne de lutter contre le déficit public, avec de véritables engagements réciproques et une reconnaissance de la santé financière des collectivités ainsi que des efforts qu'elles auront déjà entrepris pour cela.

Il apparaît enfin essentiel que les collectivités, pour être des entités autonomes, puissent avoir la maîtrise du levier fiscal. Le gouvernement réfléchit toujours à transférer aux communes la taxe sur le foncier bâti des Départements, pour compenser la perte de la taxe

d'habitation. Les Départements obtiendraient alors en conséquence une part de la CSG ou de la TVA... Ne plus avoir de levier fiscal, c'est couper également le lien avec le citoyen. Or, la situation nationale montre bel et bien que ce lien doit être, au contraire, davantage entretenu. La responsabilité de l'élu est de soumettre son bilan aux voix des électeurs à la fin de chaque mandat. Et donc pour être responsable, il faut pouvoir décider.

L'enjeu environnemental est devenue centrale dans l'évolution de nos sociétés : à l'image de la hausse annoncée de la taxe sur les carburants, la question écologique ne peut être menée ni pour des visées financières ni de façon punitive. Elle doit être d'autant plus accompagnée qu'elle est comprise et intégrée par le plus grand nombre. Sa mise en œuvre doit être soutenable pour être acceptée.

Un avenir durable passe par **une société juste et équitable**. Le Département, en tant que chef de file des politiques sociales, doit jouer un rôle essentiel de garant des solidarités humaines et territoriales. Pour cela, il faudrait davantage organiser et simplifier la solidarité sociale en sortant d'une logique de dispositifs, en se fondant davantage sur l'accompagnement de proximité d'un parcours individuel. Dans cette optique, il semble important d'envisager la création d'un dossier social unique (carte vitale enrichie).

Le Département du Loiret est toujours dans l'attente d'une réponse du Premier Ministre à sa sollicitation concernant « Loiret Solidarités » qui vise à la mise en interconnexion avec les systèmes d'information de la CAF, de la CPAM, de la MSA, de la CARSAT et de Pôle emploi. L'idée est de créer d'une part les conditions numériques d'un dossier unique de l'usager pour un partage d'informations permettant d'assurer la cohérence de son parcours, et d'autre part d'éviter les redondances de saisies des mêmes informations ou documents. Sur ce sujet, le Département du Loiret est prêt à engager une expérimentation avec ses partenaires.

Enfin, pour un **développement économique efficace**, il est absolument nécessaire de libérer les initiatives locales par la simplification des procédures administratives et la réduction des normes. Aujourd'hui, même les instances devant « dire le droit » se retrouvent parfois en difficulté face un arsenal législatif trop dense et complexe, qui peut devenir un frein à l'exercice de la citoyenneté.

L'engagement citoyen au quotidien, indispensable pour la vivacité du débat politique, peut être favorisé en facilitant l'accès à l'information en toute transparence et en sollicitant les avis. Dans le même temps, il paraît important de conforter la démocratie représentative.

Cette « fatigue démocratique » doit cependant nous alerter : elle s'est traduite ces deux dernières années par un nombre de démissions de maires sans précédent. C'est pourquoi la question récurrente du nombre d'élus locaux est toute relative au regard du fait que leur très grande majorité ne touchent pas d'indemnité. Pourquoi alors se passer de ces bonnes volontés au service des autres, que tous reconnaissent comme des interlocuteurs privilégiés ?

Sous couvert de vouloir rationaliser l'action publique, le risque est grand de produire un système encore plus éloigné du citoyen, plus technocratique, plus administratif et donc moins réactif. La crise de ces derniers mois a dévoilé un sentiment prégnant de ne plus être entendu par le pouvoir central. Il serait donc opportun de maintenir un niveau de représentation suffisant des habitants et des territoires au niveau national, car seul le dialogue et la concertation permettent d'éviter les incompréhensions et les colères populaires.

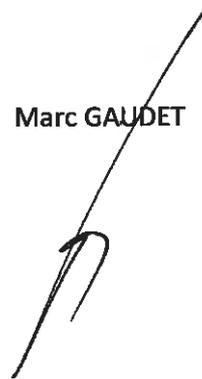
Les attentes des Français sont grandes.

Ce « grand débat » sera, je l'espère, le moyen de renouer les échanges entre les Français et le Gouvernement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous

Marc GAUDET

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping diagonal stroke that curves downwards and ends in a small loop.